



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

L'ÉQUITATION EN FRANCE ET EN EUROPE

N°6 • MAI 2017

Lettre d'information relative à l'actualité française et européenne pour la filière équestre.

EDITO DU PRÉSIDENT

Nos regards sont résolument tournés vers l'avenir.



© FFE/PSV

Le centre équestre à la française est un modèle unique au monde. Les cavaliers peuvent pratiquer l'équitation, au sein des structures équestres, à un moindre coût grâce au partage de la cavalerie, des infrastructures et de l'enseignement. Cela a permis à l'équitation en France d'être accessible au plus grand nombre. Cette organisation originale fait de la Fédération Française d'Équitation (FFE) la 3^{ème} Fédération Olympique sportive en France. Elle rassemble plus de 9 000 groupements équestres et 1 million de pratiquants dont 80% de cavalières. Au titre de sa délégation de service public délivrée par le Ministère des Sports, la FFE a pour mission de développer les pratiques, les formations et les compétitions sportives équestres. La FFE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires européens à travers la Fédération équestre européenne (EEF – European Equestrian Federation) et ses homologues internationaux à travers la Fédération Equestre Internationale (FEI) et la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE).

Cette année 2017 est le début d'une nouvelle histoire pour la préparation des Olympiades 2020 à Tokyo. Dans cette perspective, nous avons mis en place les équipes d'encadrement technique qui accompagneront, sélectionneront et prépareront les équipes de France pour chacune des disciplines olympiques et des disciplines internationales.

Le 13 septembre prochain, le Comité Olympique International désignera la ville hôte des Jeux Olympiques de 2024. Nous soutenons la candidature française. Ces Jeux Olympiques seraient une chance de promouvoir l'équitation,

un sport particulier qui réunit 2 athlètes cavalier-cheval et accessible, y compris pour les plus jeunes, grâce à l'action quotidienne des poney-clubs.

Au cours de l'année 2017, la Commission européenne présentera une proposition législative sur la TVA. Celle-ci pourrait avoir des conséquences concrètes sur la vie économique des poney-clubs et centres équestres, c'est pourquoi nous appelons les responsables nationaux et européens à soutenir, dès maintenant, l'application d'un taux réduit à la filière équine. Il en va de la survie des activités équestres et de la filière cheval qui sont au croisement d'enjeux agricoles, sportifs, ruraux et éducatifs notamment.

Serge Lecomte, président de la FFE.

LA TVA

Mobilisation de la filière équine

Conformément à son programme de travail pour l'année 2017, la Commission européenne devrait initier, au cours du troisième trimestre 2017, une proposition législative relative à la politique des taux de TVA.

Dans l'attente de cette proposition législative, nous réaffirmons les spécificités et les atouts de nos activités. Le secteur équestre - premier employeur privé sportif en France - représente près de 35 000 actifs directs dont 24 000 salariés (dont 60% d'emplois salariés féminins). Comme pour beaucoup d'agriculteurs, le respect du rythme biologique des animaux et les exigences qui en découlent, nécessitent une présence continue. Dans le cadre des négociations sur la directive TVA avec nos partenaires européens, la spécificité de nos activités, qui revêtent concomitamment des caractéristiques agricoles, sportives, rurales et éducatives, devra être vigoureusement défendue. Il ne peut être envisageable que nos efforts de démocratisation des sports équestres soient mis



à mal par l'application d'une fiscalité inadaptée à notre secteur, qui s'illustre par sa qualité et son excellence.

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture de Paris, sous l'impulsion de Serge Lecomte, des représentants de 35 organisations de la filière ont signé un appel pour un retour à un taux réduit de TVA sur l'ensemble des activités équines.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

LA POLITIQUE NATIONALE DU CHEVAL

Réflexions tournées vers l'avenir

La filière équine est un secteur aux multiples facettes en raison des traditions nationales et régionales ou de l'utilisation des équidés. Les réglementations nationale, européenne et internationale ont par ailleurs une grande influence sur son organisation, qu'il s'agisse du principe d'une fédération unique par sport ou l'organisation des courses hippiques.

Le 11 janvier dernier, Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Patrick Kanner, Ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports, Christian Eckert, Secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes publics et Thierry Braillard, Secrétaire d'Etat chargé des Sports ont souhaité ouvrir une réflexion autour des acteurs du cheval en vue de définir un contrat de filière.

La FFE a contribué à ces réflexions, notamment celle concernant la structuration pour définir le rôle et la gouvernance des acteurs « cheval », préalable nécessaire pour consolider la spécificité de ce secteur en France et assurer son rayonnement à l'international.

A l'occasion de la campagne pour l'élection présidentielle, la FFE, France Galop et le Trot ont organisé une réunion avec plus de 500 professionnels en présence de candidats ou de leur représentant. Ils ont ainsi pu exposer leur vision de la filière équine, identifier les grands enjeux et présenter leur programme pour cette filière qu'il s'agisse de sujets nationaux ou européens, comme le taux de TVA ou les conséquences des rythmes scolaires.

Dans un horizon proche, il est essentiel que les enjeux de la filière soient mieux intégrés dans les politiques publiques françaises mais aussi européennes.

CHEVAL ET DIFFÉRENCES

Passerelle entre deux « mondes », le secteur médico-socio-éducatif et les acteurs équestres

Les 9 et 10 mars, des assises nationales « Cheval et différences » ont été organisées à l'initiative de la FFE en partenariat avec son comité du Centre-Val de Loire.

Les interventions, démonstrations et ateliers ont mis en évidence la richesse et la diversité des pratiques à destination des personnes en situation de handicap, en recherche d'insertion, des personnes âgées ou en difficulté sociale. Différentes initiatives présentées au cours de ces deux jours utilisent la médiation animale aussi bien à titre d'accompagnement et d'ouverture que dans des objectifs éducatifs, thérapeutiques ou sportifs.

Mieux se connaître

Pour coordonner les actions handicap, des initiatives visent à favoriser les rencontres entre acteurs du monde équestre et du secteur médico-socio-éducatif : organiser des formations, mettre en commun un annuaire de structures labellisées Cheval & Différences, mutualiser des outils via internet et organiser des événements sportifs et d'animation comme les Jeux équestres Cheval & Différences.

RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LA RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE ET DES SOINS AUX ÉQUIDÉS

Une meilleure prise en compte des enjeux globaux de la filière équine

Le 14 mars, le Parlement européen a adopté une résolution non législative sur la responsabilité du propriétaire et soins aux équidés.

Le projet de rapport se concentrait initialement sur le bien-être des animaux. Au cours des débats en commission Agriculture du Parlement européen, l'importance des activités équestres, leurs contributions économiques, environnementales et sociales ont été intégrées ainsi que les grands enjeux auxquels la filière équestre doit faire face et prioritairement la fiscalité de ces activités.

Le bien-être est partie intégrante des préoccupations des poney-clubs et centres équestres, les démarches auxquelles participent la FFE en témoignent. Après avoir signé la charte sur le bien-être équin en mars 2016, la FFE et ses partenaires poursuivent leurs travaux en vue d'établir un guide de bonnes pratiques.

Comme l'évoque la résolution adoptée au Parlement européen, l'élaboration de nouvelles normes relatives au bien-être doit se réaliser en concertation avec les professionnels et reposer sur les travaux menés par les organisations professionnelles du secteur. L'association des professionnels à ces réflexions permet en effet de pouvoir mesurer l'efficacité des mesures envisagées et leurs conséquences sur l'organisation des établissements.

Favoriser l'insertion

Grâce à des projets personnalisés utilisant également des méthodes pédagogiques du type Freinet ou Montessori, un centre équestre a présenté son action pour accueillir des jeunes en situation de décrochage scolaire. Des initiatives concrètes en milieu carcéral ou visant à encourager la mixité sociale ont été présentées.

Les représentants du Ministère de la Justice ont fait état des premières concrétisations régionales de la convention entre la FFE et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ils ont souligné qu'il fallait un travail éducatif en co-éducation pour garantir la sécurité de tous et ils ont parlé avec réalisme des « séjours d'apaisement », des « chantiers d'insertion » et des « accueils familiaux en centre équestre. »

A l'issue de ces échanges, le souhait de mieux structurer l'activité s'est manifesté. Les suggestions portaient sur la formation, sur la connaissance des arcanes du monde médico-socio-éducatif, sur



© FFE/PSV



la facilité d'accéder aux ressources existantes, sur la nécessité de trouver un langage commun partagé, sur l'objectif de plus grande lisibilité des labels et des certifications, sur la nécessité d'identifier des personnes ressources, sur le souhait de mise en

réseau des initiatives individuelles, sur les questions de sécurité, de cavalerie et de matériel, sur l'objectif de mettre en place des conventions type, ou encore sur les développements possibles vers les personnes âgées et le sport adapté.

PROCHAINE INAUGURATION DE LA ROUTE EUROPÉENNE D'ARTAGNAN

Avant l'inauguration en juillet, point d'étape à Turin

Pour son quatrième Comité de pilotage, le Consortium de partenaires publics-privés, piloté par la FFE, s'est réuni le vendredi 10 mars à Turin (Italie).

Accueillis par le Conseil régional du Piémont, les partenaires ont échangé sur l'état d'avancement des 4 axes de travail du projet soutenu par la Commission européenne (élaboration d'un modèle de développement de la Route d'Artagnan et du tourisme équestre européen ; consolidation du tourisme équestre en Europe ; labellisation en tant qu'itinéraires culturels européens ; gouvernance, communication et promotion du projet). De même, les prochaines étapes de la mise en œuvre ainsi que les travaux menés par les sous-comités historique, économique, culturel et pédagogie du Comité scientifique ont été présentés.

Au cours de cette réunion, le programme de l'inauguration officielle de la Route européenne d'Artagnan a été dévoilé. La qualité de l'organisation de ce week-end de festivité à Chantilly (7 au 9 juillet 2017) a été particulièrement soulignée.

La Ville de Maastricht, membre du Consortium, accueillera fin juin le prochain Comité de pilotage de la Route européenne d'Artagnan, projet structurant pour le tourisme équestre et résolument européen.



© Thomas SAMECK

UNE LIBERTÉ DE CIRCULATION EN EUROPE, ÉGALEMENT POUR LES CHEVAUX

Memorandum d'accord entre la France et les pays du Benelux

Lors de transports d'animaux ou d'itinérance à cheval, les cavaliers doivent respecter des obligations sanitaires. Ces dernières comprennent notamment l'inspection par un vétérinaire officiel réalisée au cours des 48 heures précédant le déplacement et la détention d'un certificat ou d'une attestation sanitaire établi(e) au cours des 48 heures dans la langue officielle de l'Etat membre de destination. Ce document n'étant valable que 10 jours, cela présentait des obstacles au tourisme équestre transfrontalier dans les Etats-membres susmentionnés. Afin de faciliter la mise en œuvre effective

de la Route européenne d'Artagnan et face aux contraintes présentées par la FITE et la FFE, les services vétérinaires de ces 4 Etats ont signé un Memorandum d'accord facilitant les mouvements des équidés. Aux fins de cette convention, les équidés enregistrés, d'élevage ou de rente, notamment montés ou menés à des fins sportives ou récréatives ou participant à des manifestations culturelles seront dispensés, à compter du 1er juin 2017, de l'obligation d'inspection par un vétérinaire officiel et de l'attestation ou certificat sanitaire. C'est un pas de plus pour un tourisme équestre européen.

LE SALON DE L'AGRICULTURE, VITRINE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Poney-clubs et centres équestres, au cœur de la ruralité

Ambassadeurs du monde rural auprès des jeunes générations, les poney-clubs et centres équestres de la Fédération assurent une sensibilisation au monde agricole et une transmission des valeurs éducatives. La FFE a représenté ses adhérents à l'occasion des 9 jours du Salon International de l'Agriculture. Un poney-club éphémère installé au sein du Hall équin a permis de sensibiliser les nombreux visiteurs aux atouts et bienfaits des activités équestres. Entre présentations, séances de pansage, animations en main et baptêmes à poney, des enfants de tous âges venus de toute la France, ont pu découvrir les joies des premiers contacts avec l'animal.

La représentation institutionnelle des clubs a également été assurée dans le Hall 4 dédié aux services et métiers de l'agriculture. Les représentants de la FFE ont pu présenter le modèle du « poney

partagé » proposé dans les poney-clubs et centres équestres illustrant ainsi le fort maillage territorial des structures adhérent de la FFE ainsi que les différentes disciplines ou activités disponibles dans les territoires ainsi que dans les villes. Ils ont pu directement témoigner de l'intérêt pédagogique de ce sport et de la démarche d'accessibilité dans laquelle la FFE est engagée. L'offre d'itinérance douce dans les différentes régions françaises a été également largement présentée ainsi que la Route d'Artagnan. L'implantation des structures équestres dans l'ensemble des régions rappelle combien les activités sont ancrées de plain pied dans la ruralité et dans l'agriculture.



© FFE/PSY



Tout au long des 9 jours du Salon, les rencontres avec les élus et représentants nationaux et européens se sont succédées. Le Premier Ministre Bernard Cazeneuve, accompagné du Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, ont notamment pu de nouveau être alertés sur les atouts, les enjeux et les difficultés de la filière équestre. Le Commissaire européen Pierre Moscovici et le Président

Serge Lecomte ont pu échanger sur la révision de la Directive TVA annoncée pour le second semestre 2017. Ce salon fut également le lieu d'échanges notamment avec Anne-Catherine Loisier, Présidente de la section Cheval du groupe d'études Elevage du Sénat et Michel Dantin, Député européen (Sud-Est).

TOURISME ÉQUESTRE 2.0

Déploiement national du Système d'Information Géographique (SIG) des itinéraires de tourisme équestre

L'expérimentation du projet SIG (Système d'Information Géographique) en partenariat avec le Conseil régional Centre-Val de Loire 2014-2016 s'est achevée. Elle a permis d'identifier les besoins en terme de valorisation des itinéraires de tourisme équestre, de mettre en place l'outil SIG ainsi que de méthodes, procédures de travail et de transmission des données pour alimenter la base de données cartographique.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les organes déconcentrés de la FFE, comité régional ou départemental, peuvent valoriser leurs itinéraires à travers le SIG, grâce à une méthodologie de transmission des tracés ainsi qu'à une méthode pour localiser les points d'intérêts situés à proximité. Actuellement, plusieurs territoires travaillent déjà au référencement et à la qualification de leurs itinéraires afin de les transmettre pour intégration et valorisation à travers le SIG.

Mise en place d'une carte des itinéraires, au service d'une valorisation des territoires

La numérisation des tracés dans l'outil SIG permet de compléter une base de données composée d'itinéraires numérisés et qualifiés (type de pratique d'un itinéraire, balisage, longueur, durée, etc.) afin d'alimenter un outil web-cartographique de valorisation et de promotion des itinéraires en cours de création. L'objectif est de proposer une offre d'itinéraires qualifiés et pérennes qui évoluera au fur et à mesure. Dans un premier temps, seuls les itinéraires de la région Centre-Val de Loire sont visibles. La base de données cartographique des itinéraires étant mise à jour par département ou par région, de nouveaux itinéraires apparaîtront, par territoire, en fonction de l'avancée de leur numérisation.



Cet outil favorise l'itinérance douce mais aussi l'animation des territoires, et plus particulièrement celle des zones rurales. La diversification des activités et le maintien d'une présence humaine contribuent à l'économie locale. De même, cet outil répondra à une valorisation touristique en s'intégrant aux offres existantes et en mettant en exergue de grands itinéraires à l'instar de la Route d'Artagnan.

Il permettra aux randonneurs équestres de consulter une véritable offre d'itinéraires de tourisme équestre durable et de qualité mais également de préparer leurs randonnées équestres.

Lors du Congrès « Un Tourisme durable pour un développement rural » organisé par le réseau Ruralité-Environnement – Développement (RED) et le Mouvement Européen de la Ruralité (MER) les 16 et 17 février 2017 à Bergame (Italie), ce dispositif fut l'objet d'une présentation lors de l'atelier « Outils numériques ».

Participer au projet SIG

Les CRTE ou CDTE sont les interlocuteurs privilégiés de la FFE. Si vous estimez qu'un itinéraire mérite d'être présent sur la carte, nous vous invitons à vous rapprocher, si ce n'est pas déjà le cas, de votre CRTE ou de votre CDTE afin de l'informer ou de manifester votre intérêt de participer au projet.

Plus d'informations sur <https://www.ffe.com/tourisme/>

RETROUVEZ NOUS

Vous pourrez découvrir la FFE à l'occasion des prochains grands rendez-vous :

- Generali Open de France – Championnats de France d'équitation Poney et Clubs

Du 8 au 16 juillet et du 22 au 30 juillet au Parc fédéral de la FFE à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

- Inauguration de la Route européenne d'Artagnan

Du 7 au 9 juillet 2017 à Chantilly.

POUR TOUTE INFORMATION

Fédération Française d'Équitation
Parc équestre fédéral - 41600 Lamotte Beuvron

Affaires européennes

Catherine Bonnichon - de Rancourt / +33 (0)2 54 94 61 14 / lettre.institutionnelle@ffe.com

Service Communication

+33 (0)2 54 94 46 70 / communication@ffe.com

